

Accord-cadre UE-Liban: participation du Liban aux programmes de l'Union. Protocole à l'accord euro-méditerranéen d'association CE/Liban

2014/0110(NLE) - 31/05/2016 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté le rapport de Ramona Nicole MNESCU (PPE, RO) sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion du protocole à l'accord euro-méditerranéen instituant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République libanaise, d'autre part, concernant un accord-cadre entre l'Union européenne et la République libanaise relatif aux principes généraux de la participation de la République libanaise à des programmes de l'Union.

La commission parlementaire a recommandé que le Parlement **donne son approbation** à la conclusion du protocole.

Pour rappel, l'objectif du protocole est de définir les règles financières et techniques permettant au Liban de participer à certains programmes de l'Union.